INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GEN

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil municipal tenue le **13 octobre 2026,** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet
Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Éric Côté

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Gendron.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier, agit comme secrétaire d'assemblée.

26-10-294

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  3.1 - Adoption du procès-verbal des séances
4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5 - ADMINISTRATION
  5.1 - Participation de la municipalité de Nantes à l'entente de partenariat (2026-2027) pour l'exploitation de la patinoire extérieure de la Polyvalente Montignac
  5.2 - Service de gestion d'animaux domestiques par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Granit
  5.3 - Protocole d'entente avec la Ville de Lac-Mégantic concernant le déneigement d'une portion du 10e Rang
  5.4 - Service d'internet et de téléphonie renouvellement de contrat
  5.5 - Collectes supplémentaires pour la collecte des encombrants
  5.6 - Paiement et acceptation des travaux du décompte numéro 3 du projet de construction de deux bassins
  5.7 - Paiement du décompte numéro 2 - Construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales - Secteur Laval-Nord - Centre des Loisirs
  5.8 - Calendrier de ramassages des matières résiduelles pour l'année 2027
  5.9 - Offre de service de gestion documentaire 2027-2028-2029
  5.10 - Demande de révision du règlement sur l'encadrement d'activités en milieux hydriques, humides et sensibles (RMUN) et dénonciation de ses impacts sur les municipalités

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

Nº de résolution ou annotation

5.11 - Renouvellement contribution entente triennale Route des Sommets 2027-2029

5.12 - Choix de comité pour l'élu du district numéro 6

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

6.2 - Organisation d'une distribution de friandise pour l'Halloween 2026 qui se tiendra le 31 octobre 2026

6.3 - Demande d'acquisition d'une partie du lot 5 804 420 appartenant à la Municipalité

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Embauche de monsieur Martin Ferland au poste de "journalier, chauffeur, opérateur"

7.2 - Offre de service de nettoyage des conduits d'assainissement pluvial pour l'année 2027

7.3 - Offre de service pour la mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité de Nantes

7.4 - Période hivernale 2026-2027

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

8.1 - Acceptation de l'offre de services de monsieur Yvan Mathieu pour l'opération et le suivi des installations de traitement des eaux usées

8.2 - Achat de Bactagène 50kg pour les étangs de traitement du village de Nantes

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

9.1 - Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

9.2 - Soumission pour toilette chimique au parc du lac Whitton

9.3 - Dérogation mineure au 3644, rue Dallaire

9.4 - Aménagement du parc au Bercail

9.5 - Dépôt du projet de règlement numéro 543-26 encadrant les travaux de remblai

10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

10.1 - Adoption des comptes

11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 13 octobre 2026

11.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 13 octobre 2026

12 - RAPPORT DU MAIRE

13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

14.1 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

14.2 - Journée gratuite pour les résidents de Nantes à la Baie-des-Sables

15 - DONS ET COMMANDITES

15.1 - Demande de don de la Croix-Rouge canadienne

15.2 - Demande de don de la Société méganticoise d'Horticulture et d'écologie

15.3 - Municipalité dans la lutte contre le cancer de la prostate!

15.4 - Demande de don - Centraide Estrie

16 - QUESTIONS DIVERSES

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN.

N° de résolution ou annotation

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, **appuyée par** madame Danielle Boulet que l'ordre du jour soit adopté avec les insertions suivantes :

5.10 - Demande de révision du règlement sur l'encadrement d'activités en milieux hydriques, humides et sensibles (RMUN) et dénonciation de ses impacts sur les municipalités

5.11 - Renouvellement contribution entente triennale Route des Sommets 2027-2029

5.12 - Choix de comité pour l'élu du district numéro 6

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

26-10-295

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2026 et la séance du conseil extraordinaire du 1er septembre 2026 dernier ont été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

PAR CONSÉQUANT, il est proposé par monsieur Éric Côté, **appuyée par** monsieur Daniel Poirier et il est résolu à l'unanimité des élus présents que le procès-verbal de la séance du conseil du 1er septembre et le procès-verbal du 8 septembre 2026 soient approuvés tels qu'ils apparaissent au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La Maire rappelle aux citoyens les règles encadrant la période de questions publiques et invite ceux qui souhaitent remettre des documents à l'administration à patienter jusqu'à ce qu'ils y soient conviés, puis à les déposer auprès du greffier.

Des citoyens posent des questions en lien avec le compostage et la mise en place programme pour aider les citoyens à en faire sur leur terrain. Le Maire a répondu que le dossier sera étudié au budget.

Des citoyens posent des questions sur l'éventuelle pose d'une toilette chimique au parc le Nid-du-Lac. Le maire répond que le point est à l'ordre du jour.

5 - ADMINISTRATION

26-10-296

5.1 - Participation de la municipalité de Nantes à l'entente de partenariat (2026-2027) pour l'exploitation de la patinoire extérieure de la Polyvalente Montignac

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes participe annuellement à une entente de partenariat avec la Polyvalente Montignac et la Ville de Lac-Mégantic pour permettre l'exploitation d'une patinoire extérieure accessible à la population;

ATTENDU QUE monsieur Martin Lacaille, gestionnaire administratif de la Polyvalente Montignac, a confirmé l'intérêt de poursuivre cette entente pour la saison hivernale 2026-2027;

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

Nº de résolution ou annotation

ATTENDU QUE l'entente proposée prévoit l'entretien de la patinoire et son accessibilité sept (7) jours par semaine pour la période du 14 décembre 2026 au 7 mars 2027;

ATTENDU QUE la contribution demandée à la Municipalité de Nantes est de 8 400 $, sans taxes applicables, pour la saison hivernale 2026-2027;

ATTENDU QUE des frais supplémentaires pourraient être exigés advenant une ouverture anticipée de la patinoire en raison de conditions météorologiques favorables et que ceux-ci seraient partagés entre les trois partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Danielle Boulet, et résolu unanimement des élus présents :

QUE la Municipalité de Nantes accepte l'offre de partenariat présentée par Martin Lacaille pour l'exploitation et l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison hivernale 2026-2027.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

26-10-297

5.2 - Service de gestion d'animaux domestiques par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Granit

ATTENDU QUE la SPA du granit a fait une offre de service pour la gestion animalière municipale et l'application de la réglementation en cette matière;

ATTENDU QUE la Municipalité suit attentivement le dossier de l'organisme SPA Granit pour un éventuel service dans le futur;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes est actuellement avec lien contractuel avec la compagnie Passeport Animal jusqu'en février 2028;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents de refuser un engagement avec la compagnie SPA du Granit pour le service de gestion animalière pour l'année 2027.

26-10-298

5.3 - Protocole d'entente avec la Ville de Lac-Mégantic concernant le déneigement d'une portion du 10e Rang

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes et la Ville de Lac-Mégantic souhaitent conclure un protocole d'entente relatif à l'entretien hivernal d'un tronçon de 1,76 km du 10e Rang situé sur le territoire de Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes s'engage à effectuer l'entretien hivernal complet de ce tronçon, incluant notamment le déneigement, l'épandage d'abrasifs et les travaux connexes;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic s'engage à verser à la Municipalité de Nantes une compensation financière de 9 651,33 $, plus des frais administratifs représentant 10 % de ce montant;

ATTENDU QUE l'entente est prévue pour la période du 1er novembre 2026 au 14 avril 2027 et qu'elle prévoit une reconduction automatique d'année en année, sous réserve des conditions qui y sont prévues;

Il est proposé par monsieur Éric Côté, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le protocole d'entente convenu entre la Municipalité de Nantes et la Ville de Lac-Mégantic concernant le déneigement et l'entretien hivernal d'un

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GEN

Nº de résolution ou annotation

tronçon de 1,76 km du 10e Rang pour la période du 1er novembre 2026 au 14 avril 2027 et au-delà est accepté sous certaines conditions;

QUE le maire, M. Daniel Gendron, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Nantes le protocole d'entente ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

26-10-299

5.4 - Service d'internet et de téléphonie renouvellement de contrat

ATTENDU QUE les contrats en matière de service téléphonique et de service internet arrivent à échéance et qu'il est nécessaire d'avoir de tels services à l'hôtel de ville, garage municipal, salle communautaire du secteur Laval;

ATTENDU QUE des offres ont été faites pour divers services pour les divers immeubles auprès de Sogetel et Cogeco;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Sogetel pour offrir un service d'internet et de téléphonie à l'hôtel de ville, au garage municipal et à la salle communautaire du secteur Laval pour une durée de 60 mois au montant de 285,65$/mois pour la location et le service de dix postes téléphoniques et 209,85$/ mois pour trois services internet avec des frais de 600$ pour l'installation d'équipement à la salle communautaire, le tout selon les conditions de l'entente pour l'offre de services d'internet et la téléphonie ;

QUE le contrat de service d'internet et de téléphonie avec la compagnie de Cogeco à la salle communautaire du secteur Laval et le garage municipal soit résilié;

QUE le maire, monsieur Daniel Gendron ou le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés à signer au nom et pour la Municipalité de Nantes;

QUE le directeur général est autorisé de faire des modifications au contrat selon les besoins de la Municipalité pour les futurs travaux de la Municipalité dans lesdits sites;

26-10-300

5.5 - Collectes supplémentaires pour la collecte des encombrants

ATTENDU QUE la MRC a informé la municipalité qu'il serait possible d'ajouter une collecte supplémentaire des encombrants et que le coût approximatif est de 17,50 $ par unité d'occupation, soit un montant total estimé à 14 595,00 $;

ATTENDU QUE la Municipalité offre un programme d'aide aux citoyens pour disposer des encombrants;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents de ne pas ajouter une collecte supplémentaire au calendrier des matières résiduelles pour l'année 2027.

26-10-301

5.6 - Paiement et acceptation des travaux du décompte numéro 3 du projet de construction de deux bassins

ATTENDU QUE le projet de construction d'ouvrage de gestion des eaux pluviales et le projet de reconstruction de la rue Charles sont finalisés et une inspection finale a été réalisée le 23 septembre 2026;



Nº de résolution ou annotation

ATTENDU QUE l'ingénieur de la Municipalité, Frédéric Blais, recommande la libération de la retenue contractuelle ayant pour montant de 34 812,36$ incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Éric Côté, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents de procéder au paiement de la facture ayant pour numéro 000615 à la compagnie Lafontaine et Fils Inc. au montant de 34 812,36$;

QUE le Maire, monsieur Daniel Gendron, ou le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés à signer au nom et pour la Municipalité de Nantes tout document en lien avec la présente résolution ainsi que le certificat de réception définitive des travaux;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 23-050-00-529.

26-10-302

5.7 - Paiement du décompte numéro 2 - Construction d'ouvrages de gestion des eaux pluviales - Secteur Laval-Nord - Centre des Loisirs

ATTENDU QUE l'ingénieur de la compagnie EXP mandaté par la Municipalité, monsieur Frédéric Blais, recommande le paiement du montant de 279 564,63$ incluant les taxes à l'entrepreneur Lafontaine et Fils;

ATTENDU QUE le présent décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 25 septembre 2026, le montant de la directive de changement no 2, le montant de la RTS #6 de l'entrepreneur (payable à l'article A.1.6 du bordereau) ainsi que la retenue contractuelle de 10 % valide jusqu'à la visite d'acceptation provisoire des travaux;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Éric Côté et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser le paiement de la facture numéro 000641 à l'entrepreneur "Lafontaine et Fils Inc." au montant de 279 564,63$, taxes incluses en lien avec le décompte n°2 pour les travaux de construction d'un bassin au centre des loisirs de Nantes;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 23-070-00-020;

QUE le maire, monsieur Daniel Gendron, ou le directeur général sont autorisés à signer le décompte et les avis de changements.

26-10-303

5.8 - Calendrier de ramassages des matières résiduelles pour l'année 2027

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes doit assurer sur son territoire la collecte et la gestion des matières résiduelles conformément aux ententes conclues avec la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a transmis à la Municipalité le calendrier officiel des collectes des matières résiduelles, du recyclage et des autres collectes spéciales applicables pour l'année 2027;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter ce calendrier afin d'en assurer la diffusion auprès de la population;

Il est proposé par madame Danielle Boulet, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'adopter le calendrier de collecte des matières résiduelles pour l'année 2027 tel que présenté dans le document couvrant la période du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2027.

26-10-304

5.9 - Offre de service de gestion documentaire 2027-2028-2029

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GEN.

Nº de résolution ou annotation

ATTENDU QUE Monsieur Michel Hamel, archiviste, a pris sa retraite et que la compagnie "Système Gestidoc Inc." est prête à prendre la relève sous certaines conditions;

ATTENDU QUE la compagnie Système Gestidoc Inc. propose la gestion des documentaires pour les années 2027-2028-2029 au prix de 17 500$ (hors taxes) réparti comme suit :

2027 : 6000.00 $

2028 : 6000.00 $

2029 : 5500.00 $

Il **est proposé par** madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Système Gestidoc Inc telle qu'énumérée dans leur offre de service.

26-10-305

5.10 - Demande de révision du règlement sur l'encadrement d'activités en milieux hydriques, humides et sensibles (RMUN) et dénonciation de ses impacts sur les municipalités

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur l'encadrement d'activités en milieux hydriques, humides et sensibles (RMun), lequel est entré en vigueur sans que les municipalités disposent du temps, des ressources ou de l'accompagnement nécessaires pour en assurer une mise en œuvre efficace;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes est reconnue pour son caractère riverain et de villégiature, que son développement est historiquement lié au lac Mégantic et que les propriétés situées à proximité des milieux hydriques représentent une composante importante de son développement résidentiel, touristique et économique;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Nantes reconnaît pleinement l'importance de protéger les milieux naturels, les cours d'eau, les lacs, les milieux humides et les zones inondables, lesquels constituent une richesse collective qu'il importe de préserver;

ATTENDU QUE le conseil estime toutefois que la protection de l'environnement doit s'exercer dans le respect des réalités territoriales, économiques et humaines propres aux collectivités locales;

ATTENDU QUE plusieurs dispositions du RMun complexifient considérablement le traitement des demandes de permis municipaux et imposent aux citoyens des démarches coûteuses, longues et parfois difficilement compréhensibles;

ATTENDU QUE cette réforme transfère aux municipalités des responsabilités importantes sans que les ressources financières, humaines ou techniques nécessaires aient été prévues par le gouvernement;

ATTENDU QUE les petites municipalités rurales ne disposent généralement ni d'un service d'urbanisme composé de plusieurs professionnels ni des budgets permettant de recourir systématiquement à des experts spécialisés;

ATTENDU QUE cette situation place les municipalités dans une position difficile où elles doivent appliquer un cadre réglementaire complexe tout en répondant aux attentes légitimes de leurs citoyens;

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

Nº de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil craint que cette réglementation ait notamment pour effet :

- De ralentir le développement résidentiel;
- De compliquer les projets agricoles;
- De freiner les investissements touristiques;
- D'augmenter les coûts assumés par les citoyens;
- De multiplier les délais administratifs;
- D'alourdir considérablement la charge de travail des municipalités;

ATTENDU QUE l'application du Règlement sur l'encadrement d'activités en milieux hydriques, humides et sensibles (RMun) repose notamment sur la détermination de la ligne des hautes eaux, laquelle n'est généralement pas connue des citoyens et nécessite souvent une documentation ou une expertise professionnelle, notamment un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre, afin d'être établie avec précision;

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes compte un nombre important de propriétés riveraines et que certaines dispositions du RMun ne tiennent pas suffisamment compte des particularités de ces terrains, dont la profondeur, la topographie ou la configuration peuvent avoir pour effet que la bande de protection riveraine occupe une proportion importante de la propriété, limitant ainsi les possibilités d'aménagement et de mise en valeur de terrains existants;

ATTENDU QUE le conseil considère que les municipalités devraient être reconnues comme de véritables partenaires dans l'élaboration des règles qui leur sont confiées en application;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Danielle Boulet, et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la Municipalité de Nantes exprime sa profonde préoccupation à l'égard des conséquences du Règlement sur l'encadrement d'activités en milieux hydriques, humides et sensibles (RMun) sur les citoyens, les entreprises et les municipalités rurales.

QUE la Municipalité de Nantes informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'une révision du RMun, l'application de ce règlement représentera un défi majeur compte tenu des ressources limitées dont elle dispose, et qu'elle demande au gouvernement d'intervenir rapidement afin d'éviter que les municipalités soient placées dans une situation où elles ne seraient pas en mesure d'assumer adéquatement les responsabilités qui leur sont confiées.

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec de revoir rapidement le RMun et, dans l'intervalle, de prévoir des mesures transitoires permettant aux municipalités d'en assurer l'application de façon réaliste et sécuritaire.

QUE le gouvernement soit invité à revoir les dispositions du RMun afin qu'elles soient mieux adaptées aux réalités des municipalités rurales, qu'elles simplifient les procédures administratives et qu'elles réduisent les coûts assumés par les citoyens.

QUE le gouvernement mette en place un programme d'accompagnement financier et technique destiné aux municipalités afin de leur permettre d'assumer adéquatement les responsabilités qui leur sont confiées.

QUE le conseil municipal réitère son engagement à protéger les milieux naturels tout en demandant que cette protection puisse être conciliée avec le

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN.

Nº de résolution ou annotation

développement durable de nos collectivités et le maintien de leur vitalité économique.

QUE la copie de la présente résolution soit transmise :

- Au premier ministre du Québec;
- Au ministre de l'Environnement;
- Au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Au député de la circonscription;
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- À la MRC du Granit;

26-10-306

5.11 - Renouvellement contribution entente triennale Route des Sommets 2027-2029

CONSIDÉRANT QUE la Route des Sommets constitue un produit d'appel touristique majeur des Cantons-de-l'Est qui contribue au rayonnement des municipalités qu'elle traverse;

CONSIDÉRANT QUE la Route des Sommets favorise l'attractivité du territoire, la fréquentation touristique ainsi que les retombées économiques pour les commerces, les entreprises et les attraits locaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entente triennale 2024-2025-2026 arrive à échéance et qu'il y a lieu d'assurer la continuité des actions de promotion et de développement pour la période 2027-2028-2029;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière des municipalités permet le maintien d'une démarche concertée de promotion touristique à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite poursuivre sa collaboration avec les partenaires de la Route des Sommets afin de soutenir le développement touristique régional;

Par conséquent, il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter le renouvellement de l'entente de contribution pour la Route des Sommets;

QUE la municipalité de Nantes autorise le maire, Daniel Gendron, ou le directeur général, Ali Mohammed Ayachi, à signer l'entente triennale 2027-2029 de contribution à la Route des Sommets au nom et pour la Municipalité;

QUE les montants de 804$ pour 2027, 820$ pour 2028, et 836$ pour 2029, soient attribués à la contribution de la Route des Sommets.

26-10-307

5.12 - Choix de comité pour l'élu du district numéro 6

ATTENDU QUE monsieur Éric Côté a été nouvellement élu au poste de conseiller municipal du district numéro 6;

ATTENDU QUE la Municipalité a les comités suivants pour faire l'étude des divers projets :

Comités	Élu(e)s participants aux comités	Les rôles des comités

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

Nº de résolution ou annotation

Comité des infrastructures, des bâtiments et des terrains de Nantes	Daniel Poirier, Richard Grenier, Bruneau Hébert	Infrastructure municipale, amélioration des bâtiments, lumières des rues
Comité des loisirs et de la culture de Nantes	Danielle Boulet et Julie Rodrigue	SAE, Bibliothèques, OBNL
Comité de la sécurité incendie, civile et publique de Nantes	Julie Rodrigue, Bruneau Hébert	Incendie et sécurité publique en général (mesure d'urgence, police, etc.)
Comité de l'environnement de Nantes	Danielle Boulet et Richard Grenier	Déchets, récupération et compostage, milieu humide, cours d'eau et transport
Comité de développement économique de Nantes	Daniel Poirier, Danielle Boulet	Tout ce qui est en lien avec le développement touristique, économique et industriel

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents que monsieur Éric Côté, conseiller du district 6, soit membre du Comité des infrastructures, des bâtiments et des terrains de Nantes.

6 - SERVICE INCENDIE

26-10-308

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

26-10-309

6.2 - Organisation d'une distribution de friandise pour l'Halloween 2026 qui se tiendra le 31 octobre 2026

ATTENDU QUE la fête de l'Halloween constitue une activité rassembleuse et appréciée par les familles de la municipalité;

ATTENDU QUE cette activité représente une excellente occasion pour la Municipalité de favoriser les échanges avec les citoyens et de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté;

ATTENDU QUE la participation du Service de sécurité incendie à cette activité permet de créer un contact positif entre les pompiers et les jeunes citoyens, tout en contribuant à leur visibilité et à leur proximité auprès de la population;

ATTENDU QUE la présence des pompiers pour effectuer la distribution de friandises sera particulièrement appréciée des enfants et contribuera au succès de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la Municipalité de Nantes organise une activité de distribution de friandises à l'occasion de l'Halloween le samedi 31 octobre 2026, de 12h00 à 16h00;

QUE cette activité soit réalisée avec la participation du Service de sécurité incendie, dont les membres procéderont à la distribution des friandises;

INITIALES DU MAIRE

INIT.-DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN.

QUE cette initiative vise à favoriser les échanges entre les citoyens, les élus, les employés municipaux et les pompiers, tout en offrant une activité conviviale et appréciée des familles de la municipalité.

26-10-310
N° de résolution ou annotation

6.3 - Demande d'acquisition d'une partie du lot 5 804 420 appartenant à la Municipalité

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'acquisition d'une partie du lot 5 804 420 pour agrandir un terrain voisin;

ATTENDU QUE cette portion de terrain a été prévue pour la perméabilité du tissu urbain, mais les travaux n'ont pas été réalisés;

ATTENDU QUE cette portion de terrain est contiguë au lot numéro 3 106 884 appartenant à la ville de Lac-Mégantic ;

ATTENDU QUE le lot 3 106 884 a été prévu pour les mêmes raisons que le lot en question il y a plusieurs années ;

Il est proposé par monsieur Éric Côté, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents que la présente est une demande à la ville de Lac-Mégantic sur l'utilisation future du lot 3 106 884.

7 - SERVICE DE VOIRIE

Le directeur général avise le conseil que le contrat de travail de monsieur Félix Landy finira le 1er novembre 2026.

26-10-311

7.1 - Embauche de monsieur Martin Ferland au poste de "journalier, chauffeur, opérateur"

ATTENDU QUE la candidature de monsieur Martin Ferland s'est démarquée des autres candidats pour le poste de journalier, chauffeur, opérateur au sein du service de voirie de la municipalité de Nantes;

Il est proposé par madame Julie Rodrigue, **appuyé par** monsieur Éric Côté et résolu à l'unanimité des élus présents d'embaucher monsieur Martin Ferland au poste de journalier, chauffeur, opérateur au sein du service de voire aux conditions établies au contrat de travail.

QUE le maire, monsieur Daniel Gendron et le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exclusion de la présente résolution.

26-10-312

7.2 - Offre de service de nettoyage des conduits d'assainissement pluvial pour l'année 2027

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire l'entretien des conduits d'assainissement pluvial tous les 2 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les offres suivantes pour le nettoyage de 2 121m de pluviale :

1. G Couture Environnement inc. - 25 605,51$, taxes incluses avec une durée des travaux de 3 jours
2. Sanivac - 19 508,96$, taxes incluses avec une durée des travaux de 3 jours
3. ADE - 45 455,87$, taxes incluses avec une durée des travaux de 7 jours

Il est proposé par monsieur Éric Côté, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de service de la compagnie Sanivac inc. pour le service de nettoyage du pluviale au montant

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

de 19 508,96$, taxes incluses et aux conditions de l'appel d'offres pour l'année 2027.

26-10-313

Nº de résolution ou annotation

7.3 - Offre de service pour la mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité de Nantes

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes souhaite modifier les priorités d'intervention sur ses infrastructures;

Il est proposé par madame Danielle Boulet, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus d'accepter l'offre de la compagnie EXP au montant maximal de 5 000$ et aux conditions de l'offre de service de la compagnie EXP datée du 13 octobre 2026.

26-10-314

7.4 - Période hivernale 2026-2027

Il est proposé par monsieur Éric Côté, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents, que la période hivernale débute le 1er novembre 2026 et se termine le 10 avril 2027 inclusivement.

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

26-10-315

8.1 - Acceptation de l'offre de services de monsieur Yvan Mathieu pour l'opération et le suivi des installations de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes doit assurer le suivi, l'opération et la conformité de ses installations de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services datée du 14 septembre 2026 de Yvan Mathieu, travailleur autonome, concernant la gestion et le suivi de l'opération des installations de traitement des eaux usées pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU QUE cette offre comprend notamment le suivi de la station d'épuration, la surveillance générale des équipements, l'entretien préventif courant, la préparation et la transmission des rapports exigés par le MELCCFP ainsi que l'échantillonnage requis;

ATTENDU QUE le coût des services est de 7 795 $ par année, plus les taxes applicables, payable en douze (12) versements mensuels de 649,58 $, plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Éric Côté, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier, et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Yvan Mathieu datée du 14 septembre 2026 concernant la gestion et le suivi de l'opération des installations de traitement des eaux usées de la Municipalité de Nantes pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028.

QUE le coût des services soit établi à 7 795 $ annuellement, plus les taxes applicables, conformément aux conditions prévues à l'offre de services.

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

26-10-316

8.2 - Achat de Bactagène 50kg pour les étangs de traitement du village de Nantes

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE les étangs de traitement des eaux usées nécessitent un traitement au bactagène;

Il est proposé par madame Danielle Boulet, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'acquérir une quantité de 50kg de bactagène auprès de la compagnie Nuvac Éco-Science Inc. au montant de 6 938,59$, taxes incluses.

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

26-10-317

9.1 - Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'inspectrice.

26-10-318

9.2 - Soumission pour toilette chimique au parc du lac Whitton

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de faire installer une toilette chimique au parc "Le-Nid-du-Lac";

ATTENDU QU'elle a reçu les offres suivantes :

Compagnie	Entretien (pas de lavage de toilette)	Location pour 6 mois tout compris avant taxes
Sanivac	1x/ 2 semaines	1670.00$
Sanitaire Fortier	1x/ par semaine	1332.00$

Il est proposé par madame Danielle Boulet, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Sanitaire Fortier pour une période de 6 mois, soit du 1er mai 2027 au 31 octobre 2027.

26-10-319

9.3 - Dérogation mineure au 3644, rue Dallaire

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite régulariser l'implantation de ses trois bâtiments accessoires ainsi que de son bâtiment principal situé au 3644, rue Dallaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Éric Côté, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble situé au 3644, rue Dallaire :

- Une dérogation de **0,30 m** à la marge de recul latérale de **2 m** prévus au troisième alinéa de l'article 7.3.2 du Règlement de zonage n° 240, afin de permettre l'implantation de la remise no 1 à une distance de **1,70 m**;
- Une dérogation de **1,05 m** à la marge de recul latérale de **2 m** prévus au troisième alinéa de l'article 7.3.2 du Règlement de zonage n° 240, afin de permettre l'implantation de la remise no 2 à une distance de **0,95 m**;
- Une dérogation de **0,21 m** à la marge de recul latérale de **2 m** prévus au troisième alinéa de l'article 7.3.2 du Règlement de zonage n° 240, afin de permettre l'implantation du garage à une distance de **1,79 m**;
- Une dérogation de **2,87 m** à la marge de recul avant de **7,5 m** prévus à la grille des spécifications, feuillet 4/5, du Règlement de zonage n°

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

Nº de résolution ou annotation

240, afin de permettre l'implantation du bâtiment principal à une distance de **4,63 m**;

- Une dérogation de **2,08 m** à la marge de recul avant de **7,5 m** prévus à la grille des spécifications, feuillet 4/5, du Règlement de zonage n° 240, afin de permettre l'implantation du garage à une distance de **5,42 m**;

Une dérogation de **0,25 m** à la marge de recul avant de **3 m** prévus au premier paragraphe de l'article 7.4.5.1 du Règlement de zonage n° 240, afin de permettre l'implantation de la galerie à une distance de **2,75 m**.

26-10-320

9.4 - Aménagement du parc au Bercail

ATTENDU QUE le parc de jeux dans le secteur Bercail nécessite un aménagement paysager avant l'installation de mobilier urbain;

Il est proposé par Danielle Boulet, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus d'accepter l'offre de la compagnie "paysages François Lessard" au montant de 14 306,35$, taxes incluses pour l'aménagement paysager du parc de jeux dans le secteur du Bercail.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 23-080-00-002.

26-10-321

9.5 - Dépôt du projet de règlement numéro 543-26 encadrant les travaux de remblai

Monsieur Richard Grenier dépose et explique le projet de règlement numéro 543-26 encadrant les travaux de remblai.

À l'unanimité des élus présents, le comité consultatif d'urbanisme est mandaté à consulter le projet de règlement.

10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

26-10-322

10.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de madame Danielle Boulet, **appuyée par** monsieur Éric Côté, et à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer tels qu'énumérés dans la liste des dépenses à faire approuver telle que déposée, totalisant 470 475.79 $ et d'autoriser le directeur général, greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

QUE la demande de madame Colette Rancourt pour refaire son chèque non encaissé en date du 10 décembre 2025 au montant de 285$.

QUE la facture numéro facture 2534 de Paysagistes Art Patio inc. daté du mois de mai 2026, soit payé.

11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

26-10-323

11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 13 octobre 2026

Le directeur général dépose et présente le rapport d'activités financières de la Municipalité.

26-10-324

11.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 13 octobre 2026

Le directeur général explique et dépose le rapport des dépenses autorisées de chaque responsable de département en vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 494-23 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenses.

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

26-10-325
N° de résolution ou annotation

12 - RAPPORT DU MAIRE

Le Maire fait explication de divers dossiers.

13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

- 2026-09-15 - Appui au retour et au maintien des services d'obstétrique de l'Hôpital de Lac-Mégantic - Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton;
- 2026-09-21 - Remerciement à la municipalité de Nantes pour leur participation dans le Gran Fondo;
- 2026-09-24 - Plan triennal de répartition et de destination des immeubles - Commission de services scolaire des Hauts-Cantons;
- 2026-09-25 - Attestation d'officialisation - Le Nid-du-Lac - Commission de la toponymie;
- 2026-09-30 - Association pulmonaire du Québec - 11e campagne provinciale de sensibilisation contre le radon;
- 2026-10-01 - Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 2027;
- 2026-10-05 - Avis de nomination à la direction générale de la Maison de la Famille du Granit - Madame Christine Boulanger;
- 2026-10-06 - Avis de départ de madame Catherine Demange - agente à l'accueil et à la promotion touristique - MRC du Granit;
- 2026-10-09 - Invitation - Des histoires pour mieux comprendre les réalités de l'itinérance - Nuit des sans-abri 2026.

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

26-10-326

14.1 - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

ATTENDU QUE la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

ATTENDU QU'en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

ATTENDU QU'elle est publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit

INITIALES DU MAIRE

INIT.-DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

Nº de résolution ou annotation

comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

ATTENDU QUE l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, proclame que la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

Il est proposé par madame Danielle Boulet, **appuyé par** madame Julie Rodrigue et résolu à l'unanimité des élus présents qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité Nantes reconnaisse officiellement:

1. Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
2. L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
3. La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

26-10-327

14.2 - Journée gratuite pour les résidents de Nantes à la Baie-des-Sables

ATTENDU QUE la Station touristique Baie-des-Sables a transmis à la Municipalité de Nantes une offre visant à permettre aux citoyens de bénéficier gratuitement de certaines activités hivernales dans le cadre du programme « Journée Municipalité »;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette offre et en a évalué les modalités ainsi que les coûts associés;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de ne pas participer à cette initiative pour la saison visée;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents :

QUE la Municipalité de Nantes n'adhère pas à l'offre de la « Journée Municipalité » proposée par la Station touristique Baie-des-Sables pour la saison hivernale 2026-2027;

QUE l'administration municipale soit autorisée à informer les responsables de la Station touristique Baie-des-Sables de cette décision.

15 - DONS ET COMMANDITES

26-10-328

15.1 - Demande de don de la Croix-Rouge canadienne

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes a reçu une demande de contribution financière de la Croix-Rouge canadienne visant à soutenir les familles touchées par des incendies et des sinistres majeurs ainsi qu'à offrir de l'aide humanitaire d'urgence;



Nº de résolution ou annotation

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne intervient auprès des personnes sinistrées en offrant notamment de l'hébergement temporaire, de la nourriture, des vêtements, du soutien psychosocial et une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la mission de cet organisme et souhaite appuyer ses activités;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la Municipalité de Nantes accorde un don unique de 100 $ à la Croix-Rouge canadienne afin de soutenir ses interventions auprès des personnes et des familles touchées par des sinistres;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-190-00-999;

15.2 - Demande de don de la Société méganticoise d'Horticulture et d'écologie

Stéphanie Girardeau sera présente à la séance de conseil du 13 octobre, à 19h30.

26-10-329

15.3 - Municipalité dans la lutte contre le cancer de la prostate!

ATTENDU QU'annuellement, en moyenne, 8 100 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1 200 hommes décéderont de la maladie par année;

ATTENDU QU'en moyenne, 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

ATTENDU QUE, PROCURE, est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

ATTENDU QUE l'importance de sensibiliser la population de Nantes au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU QUE la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Julie Rodrigue, appuyé **par** madame Danielle Boulet et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE le Conseil municipal de Nantes déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de Nantes » en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

26-10-330

15.4 - Demande de don - Centraide Estrie

ATTENDU QUE la Municipalité de Nantes a reçu une demande de contribution financière de Centraide Estrie dans le cadre de sa campagne de financement annuelle;

ATTENDU QUE Centraide Estrie soutient de nombreux organismes, projets et programmes œuvrant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la région;

ATTENDU QUE l'organisme a invité la Municipalité de Nantes à considérer une contribution de 240 $ lors de l'élaboration de son budget 2027;

INITIALES DU MAIRE

INIT. DU SEC.-TRÉS./DIR.GÉN

Nº de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite prévoir cette contribution dans sa planification budgétaire pour l'année 2027;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la Municipalité de Nantes prévoit, dans le cadre de l'élaboration de son budget 2027, une contribution de 240 $ à Centraide Estrie;

QUE le versement de cette contribution soit effectué en 2027, sous réserve de l'adoption des crédits nécessaires au budget municipal.

16 - QUESTIONS DIVERSES

Des citoyens ont posé des questions en lien avec divers projets. Le maire et les élus ont répondu à leur interrogation.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, **il est proposé par** monsieur Éric Côté, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert que la séance est levée à 21 h 30.

Daniel Gendron
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Daniel Gendron**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Daniel Gendron
Maire